

CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYES 2^{ème} DIVISION

FFSA

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2^{ème} DIVISION RALLYE

FFSA
COUPE DE FRANCE RALLYE
Coefficient 4

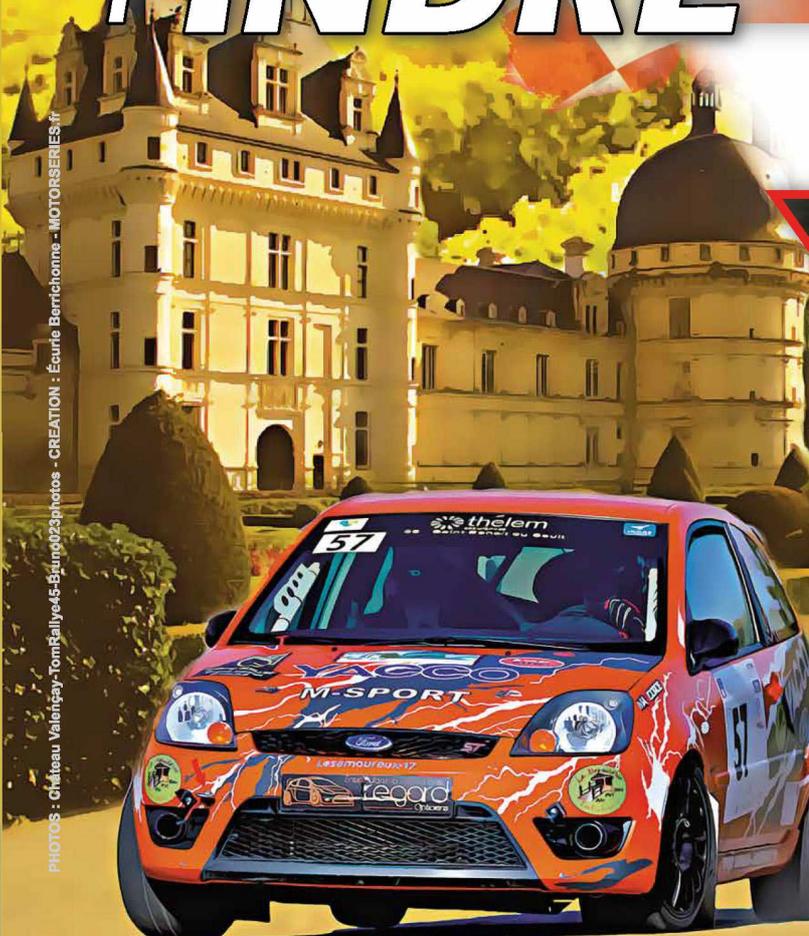
Centre-Val de Loire
www.regioncentre-valde Loire.fr



RALLYE de l'INDRE

VENDREDI 1^{ER}
SAMEDI 2
NOVEMBRE 2019

RÈGLEMENT



PHOTOS : château Valençay - Tom Rallye 45 - Bjrump02photos - CREATION - Écurie Berrichonne - MOTORSERIES.fr

www.guide-rallye.com



www.rallye-indre.com



ORGANISATEURS



FINALE COUPE DE FRANCE DES RALLYES CHATEAUROUX 2020

Valençay - Levroux - Aize - Bretagne - Bouges le Château - Buxeuil - Poulaines - Rouvres les Bois - Veuil





Règlement particulier sportif

Rallye de l'Indre (championnat de France 2^{ème} division)

Site internet : www.rallye-indre.com

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME ET HORAIRES

<u>Samedi 31 août 2019 :</u>	Parution du règlement particulier sportif et ouverture des engagements
<u>Lundi 21 octobre 2019 :</u>	Clôture des engagements
<u>Samedi 26 octobre 2019 :</u>	Publication de la liste des engagés.
09 h 00 à 13 h 00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives obligatoires Usine Sofeval route de Châteauroux 36600 Valençay .
09 h 00 à 20 h 00	Reconnaitances (1 ^{er} jour) Les vérifications administratives se feront à la distribution du road-book, merci d'apporter originaux des licences permis de conduire et passeport technique (et copies pour ceux qui ne les auraient pas envoyées)
<u>Dimanche 27 octobre 2019</u>	
09 h 30 à 12 h 00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives obligatoires Usine Sofeval route de Châteauroux 36600 Valençay
09 h 30 à 20 h 00	Reconnaitances (2 ^{ème} jour)
<u>Jeudi 31 octobre 2019</u>	
09 h 00 à 13 h 00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives obligatoires Salle des fêtes de Valençay place du champ de Foire 36600 Valençay .
09 h 00 à 20 h 00	Reconnaitances (3 ^{ème} jour)
<u>Vendredi 01 novembre 2019</u>	
09 h 00 à 12 h 00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives obligatoires Salle des fêtes de Valençay place du champ de Foire 36600 Valençay
10 h 00 à 12 h 00	Séance d'essais ou Skakedown
09 h 00 à 13 h 00	Reconnaitances (4 ^{ème} jour) sauf ES 1 et 2 (<i>possibilité de 12 h 30 à 14h sur demande de dérogation pour les concurrents ne reconnaissant que le vendredi</i>)
12 h 30 à 16 h 30	Vérifications administratives complémentaires Hall d'entrée usine sofeval
12 h 30 à 17 h 00	Vérifications techniques Usine Sofeval route de Châteauroux 36600 Valençay
16 h 00	1 ^{ère} réunion des commissaires sportifs
18 h 30	Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ
18 h 30	Publication des heures et ordre de départ
19 h 00	Départ du 1 ^{er} concurrent du Champ de Foire 36600 Valençay
20 h 25	Arrivée du rallye, 1er concurrent Champ de Foire 36600 Valençay
23 h 00 ou 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent	Publication des résultats partiels et de l'ordre des départs de la 2 ^{ème} étape

Samedi 02 novembre 2019

10 h 15

Départ de la 2^{ème} étape Champ de Foire 36600 Valençay

18 h 39

Arrivée du 1^{er} concurrent

De 19 h 00 à 21 h 00

Vérifications finales au Garage Desbrais Valençay (taux horaires 60 €)

30mn après l'arrivée du dernier concurrent

Publications des résultats du rallye champ de foire Valençay et remise des prix sur podium

LISTE DES ADRESSES

SECRETARIAT

Jean BLAYON

85 rue Pasteur

36120 ARDENTES

☎ 02 54 07 24 90 ou

📞 06 81 33 39 71

jean.blayon@orange.fr

rallye-indre@netcourrier.com

AFFICHAGE DE LA LISTE

Usine Sofeval route de Châteauroux

36600 Valençay (à partir du 26/09/2019)

DES ENGAGES

Salle des fêtes de Valençay (à partir du 31/10/2019)

ACCUEIL DES OFFICIELS

Salle des fêtes

Place du Champ de Foire 36600 Valençay

P.C. COURSE

SALLE DE PRESSE

SALLE DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS



Usine Sofeval

Route de Châteauroux

36600 Valençay

AFFICHAGE OFFICIEL

Parc Fermé Salle des fêtes

Champ de Foire 36600 Valençay

PARC FERME

Champ de Foire 36600 Valençay

PARC D'ASSISTANCE

Place de la République 36110 Levroux

VERIFICATIONS FINALES

Garage Desbrais

Rte de Châteauroux 36600 Valençay

REMISE DES PRIX

Sur podium

Champ de Foire 36600 Valençay

RALLYE NATIONAL DE L'INDRE

01 et 02 novembre 2019

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Définition:

L'ASA du Berry en qualité d'organisateur administratif, et Ecurie Berrichonne, en qualité d'organisateur technique organisent les
01 et 02 novembre 2019

Le RALLYE NATIONAL DE L'INDRE

Autorisation Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire n° 028/2019 en date du 12/07/2019
Le présent règlement particulier sportif a été enregistré par la F.F.S.A., sous le permis d'organisation N°564 en date du 26 juillet 2019

Comité d'organisation:

Président	Claude TURPIN
Vice-présidents	Marc DUPONCHEL Franck MICHAUD
Secrétaire	Catherine GIRAUD
Trésorier	Jean BLAYON
Protocole et Officiels	Joël GUERIN
Responsable véhicules	Claude TURPIN
Road Book	Michel GIRON
Matériel et implantation	Francis COLIN
Relations avec les concurrents	Jean BLAYON
Animation	Laurent BLANCHEFORT Philippe SOING
Partenaires	Vinciane et Florent GEROME

Secrétariat et permanence du Rallye:

Jusqu'au 30 octobre 2019

Chez Jean BLAYON 85 rue Pasteur - 36120 ARDENTES

☎ 06 81 33 39 71

jean.blayon@orange.fr

A partir Jeudi 31 octobre 2019

P.C. du Rallye Usine de Sofeval Route de Châteauroux 36600 Valençay

Pilotes ☐ 06 81 33 39 71

Officiels ☐ 02 54 08 68 20

Organisateur technique :

Ecurie Berrichonne BP 61 36002 CHATEAUROUX

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générale édictées par la FFSA

1.1P. Officiels

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Président	Jacques COURMONTAGNE 1004 / 11849
Membres	Gilles GUILLIER 1507 / 2504
	Sophie GARDIA 1504 / 54158

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course Général	Joseph LORRE	1202 / 10395
Directeur de course Adjoint	Jérôme GARDIA	1504 / 45029
Adjoints à la Direction de Course	Jean Luc PAGE	1507 / 4727
	Serge FAUVEL	1507 / 2517
	Colette LEOBET	0108 / 7042
Responsable parc et chargé du rallye 2	Alain BONNAUD	1714 / 8481
Responsable des classements	Mathieu BONNEAU	
Directeurs des Epreuves Spéciales	Michel FRALIN	1208 / 2149
	- Adjoint Gérard EDOUARD	1507 / 2211
	Patrice MARTY	0915 / 9699
	- Adjoint Joël JUGNIOT	0419 / 6813
	Jacques COURTIN	1504 / 6239
	- Adjoint Brigitte MARTY	0915 / 136694
Intermédiaire	Jean Louis MINEUR	1209 / 29169
Véhicule tricolore	P. LAURENT / P AGOSTINIS	0102 / 1270
Véhicule balai	J.HOUSSINOT / JP PELLETIER	1504 / 8533

RESPONSABLE COORDINATION

Joël GUERIN 1502 / 3984

COMMISSAIRES TECHNIQUES

Responsable :

Membres :

Jean Luc PHELIPEAU 1110 / 9060
Patrick DESBAIT 1503 / 9740
Sylvain MENORET 1507 / 8845
Philippe COURTIN 1507 / 42190
Régis BERREAU 1507 / 136886
Luc GOURDON 1202 / 163936
Francky MAIRE 1507 / 50428

MEDECIN CHEF

Docteur BELIN

COMMISSAIRES SPORTIFS CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS :

Cécile BEAU
1502 / 172903



Annie MARROT-RIOUX
1501 / 14769



CHARGE DES RELATIONS AVEC LA PRESSE :

Françoise MARTIN

1.2P. Eligibilité Le Rallye de l'Indre compte pour :

Le championnat de France 2^{ème} division

La Coupe de France des Rallyes 2020 Coefficient 4

Le Championnat du Ligue Régionale du Sport Automobile du Centre Val de Loire 2019

1.3P. Vérifications : conforme au règlement standard FFSA.

Les équipages ne recevront pas de convocation pour les vérifications techniques, ils trouveront l'heure sur le site www.rallye-indre.com ou par téléphone au secrétariat.

A H-10 (CH entrée Parc fermé) ils devront présenter les permis de conduire et licences de l'équipage.

ARTICLE 2P.ASSURANCES : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES :

Conforme au règlement standard FFSA

3.1P. Demande d'engagement – Inscription

3.1.5P. Toute personne, qui désire participer au Rallye de l'Indre doit adresser à :
Jean BLAYON 85 rue Pasteur 36120 ARDENTES

La demande d'engagement jointe dûment complétée avant le **21 octobre 2019** cachet de la poste faisant foi.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum

3.1.11.1P. Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs.....	430 €
Equipage avec 2 membres Ecurie Berrichonne.....	350 €
Equipage avec 1 membre Ecurie Berrichonne.....	390 €
Sans la publicité facultative des organisateurs :	840 €
A l'ordre de l'ECURIE BERRICHONNE	

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- du montant des droits d'engagement.
- de la photocopie de la licence des deux membres d'équipage.
- de la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage ou photocopie de la carte d'identité pour les copilotes ayant une licence Nationale Junior Auto.

3.3. Ordre de départ : Conforme au règlement standard FFSA.

Pour la 2^{ème} étape, il se fera dans l'ordre du classement de la 1^{ère} étape hors pénalité.

ARTICLE 4P VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.3P. Assistance : conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée Place de la République 36110 Levroux

Les organisateurs fourniront à tous les équipages un autocollant « assistance » (indispensable pour avoir accès au Parc d'Assistance).

Le parking plateaux obligatoire parking du stade voir plan sur le road-book.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE :

5.1 Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative vous seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. Description

Le Rallye de l'Indre 2019 comporte un parcours de 337,49 km

Il se déroulera en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 126,60 km (soit 37,5 %)

Les épreuves spéciales sont:

ES 1 Prologue Bouges	9,00 km
ES 2 - 5 - 8 Bouges-Conseil Départemental de l'Indre	12,10 km
E.S. 3 - 6 - 9 Rouvres-Conseil Régional Centre Val de Loire	18,40 km
E.S. 4 - 7 - 10 Veuil-Valençay	8,70 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire

6.2p. Reconnaissances : Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances seront limitées à 3 passages par E.S.

Afin de faire respecter les règles et le code de la route, l'organisateur mettra en place des contrôles renforcés (pointage, respect des jours et horaires, présence gendarmerie avec radar notamment dans les villages, ...).

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE : conforme au règlement standard FFSA

7.3.17 Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit* à un chargé des relations avec les concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

* NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté:

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5mn.
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape. En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.17.3. Dépannages Rappel R.G.:

S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours. Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité.

Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

7.5.17.4 ABANDON :

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon au numéro de téléphone communiqué lors des vérifications. La non-observation de cette règle entraînera pour l'équipage une pénalité financière à la discrétion des commissaires sportifs.

Le N° de tel de la Direction de Course sera indiqué sur le Briefing écrit du Directeur de Course.

7.5.21. SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai sera organisée le vendredi 1 novembre de 10 h à 12 h sur la commune de Bouges Le Château, d'une longueur de 3,20 km. Le montant de l'engagement est de 70 €.

Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer. Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

ARTICLE 8 PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS : Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 CLASSEMENTS : Conforme au règlement standard FFSA et au championnat de France des rallyes 2^{ème} division

ARTICLE 10 PRIX – COUPES :

CLASSEMENT		1er	2ème	3ème	4ème
Général		500,00 €	300,00 €	200,00 €	100,00 €
Classe	moins de 4 partants	210,00 €			
	de 4 à 5 partants	330,00 €	150,00 €		
	De 6 à 9 partants	380,00 €	200,00 €		
	de 10 à 12 partants	430,00 €	220,00 €	100,00 €	
	plus de 12 partants	430,00 €	220,00 €	100,00 €	5000 €
Féminin	3 partants ou plus	210,00 €			

Total des prix distribuables 21 100 €

Les classes R1A et R1B, R2B et R2C, R3D, R3C et R3T seront regroupées en R1, R2 et R3 ainsi que les classes A7K et A7S en une seule.

Des coupes récompenseront :

- les 3 premiers équipages du classement général
- le premier équipage de chaque groupe
- le premier équipage de chaque classe
- le premier équipage féminin
- 4 commissaires de route

La remise des prix se déroulera le samedi 2 novembre 2019 à l'arrivée du rallye sur le Podium. Les prix en numéraire seront envoyés dans la semaine suivante.

RALLYE DE L'INDRE

ITINERAIRES ET HORAIRES

Vendredi 01 et Samedi 02 Novembre 2019

Lever du soleil	7 h 37
Coucher du soleil	17 h 29

CH - ES	Désignation	E.S	Liaison	Dist. Totale	Temps Imparti	1ère voiture	dernière voiture
Leg 1 Vendredi 01 Novembre 2019							
CHOA	Valençay - Parc Fermé OUT					19 h 00	21 h 10
CH0B	Levroux - Assistance IN		21,40	21,40	0 h 23	19 h 23	21 h 33
Service A							
RZ1	Distance jusqu'au prochain refueling	(9,10)	(48,70)	(57,80)			
CH0C	Levroux - Assistance OUT		0,50	21,90	0 h 20	19 h 43	21 h 53
CH1	Bretagne		8,60	30,50	0 h 12	19 h 55	22 h 05
	Neutralisation		0,25	30,75	0 h 03		
ES1	Prologue Bouges	9,00	0,50	40,25		19 h 58	22 h 08
CH1A	Valençay - Parc Fermé		16,80	57,05	0 h 27	20 h 25	22 h 35
Total leg 1		9,00	48,05	57,05		15,8	
Leg 2 Samedi 02 Novembre 2019							
CH1B	Valençay - Parc Fermé OUT			57,05		10 h 10	12 h 20
CH1C	Levroux - Assistance IN		21,40	78,45	0 h 23	10 h 33	12 h 43
Service B							
RZ2	Distance jusqu'au prochain refueling	(39,85)	(54,25)	(94,10)			
CH1D	Levroux - Assistance OUT		0,50	78,95	0 h 30	11 h 03	13 h 13
CH2	Bretagne		8,60	87,55	0 h 12	11 h 15	13 h 25
	Neutralisation		0,25	87,80	0 h 03		
ES2	Bouges - Conseil départemental Indre	12,10	1,15	101,05		11 h 18	13 h 28
CH3	Rouvres Les Bois		2,45	103,50	0 h 16	11 h 34	13 h 44
	Neutralisation		0,20	103,70	0 h 03		
ES3	Rouvres-Conseil régional Centre Val de Loire	18,40	0,30	122,40		11 h 37	13 h 47
CH4	Veuil		15,60	138,00	0 h 36	12 h 13	14 h 23
	Neutralisation		0,43	138,43	0 h 03		
ES4	Veuil-Commune de Valençay	8,70	0,70	147,83		12 h 16	14 h 26
CH4A	Valençay - Parc de regroupement IN		2,70	150,53	0 h 12	12 h 28	14 h 38
Parc de regroupement 45mn							
CH4B	Valençay - Parc Fermé OUT			150,53		13 h 13	15 h 03
CH4C	Levroux - Assistance IN		21,40	171,93	0 h 23	13 h 36	15 h 26
Service C							
RZ3	Distance jusqu'au prochain refueling	(39,85)	(54,25)	(94,10)			
CH4D	Levroux - Assistance OUT		0,50	172,43	0 h 35	14 h 11	16 h 01
CH5	Bretagne		8,60	181,03	0 h 12	14 h 23	16 h 13
	Neutralisation		0,25	181,28	0 h 03		
ES5	Bouges - Conseil départemental Indre	12,10	1,15	194,53		14 h 26	16 h 16
CH6	Rouvres Les Bois		2,45	196,98	0 h 16	14 h 42	16 h 32
	Neutralisation		0,20	197,18	0 h 03		
ES6	Rouvres-Conseil régional Centre Val de Loire	18,40	0,30	215,88		14 h 45	16 h 35
CH7	Veuil		15,60	231,48	0 h 36	15 h 21	17 h 11
	Neutralisation		0,43	231,91	0 h 03		
ES7	Veuil-Commune de Valençay	8,70	0,70	241,31		15 h 24	17 h 14
CH7A	Valençay - Parc de regroupement IN		2,70	244,01	0 h 12	15 h 36	17 h 26
Parc de regroupement 40mn							
CH7B	Valençay - Parc Fermé OUT			244,01		16 h 16	17 h 56
CH7C	Levroux - Assistance IN		21,40	265,41	0 h 23	16 h 39	18 h 19
Service D							
RZ4	Distance jusqu'au prochain refueling	(39,85)	(32,85)	(72,70)			
CH7D	Levroux - Assistance OUT		0,50	265,91	0 h 35	17 h 14	18 h 54
CH8	Bretagne		8,60	274,51	0 h 12	17 h 26	19 h 06
	Neutralisation		0,25	274,76	0 h 03		
ES8	Bouges - Conseil départemental Indre	12,10	1,15	288,01		17 h 29	19 h 09
CH9	Rouvres Les Bois		2,45	290,46	0 h 16	17 h 45	19 h 25
	Neutralisation		0,20	290,66	0 h 03		
ES9	Rouvres-Conseil régional Centre Val de Loire	18,40	0,30	309,36		17 h 48	19 h 28
CH10	Veuil		15,60	324,96	0 h 36	18 h 24	20 h 04
	Neutralisation		0,43	325,39	0 h 03		
ES10	Veuil-Commune de Valençay	8,70	0,70	334,79		18 h 27	20 h 07
CH10A	Valençay - Parc de regroupement IN		2,70	337,49	0 h 12	18 h 39	20 h 19
Total leg 2		117,60	162,84	280,44		41,90	
TOTAL RALLYE							
		ES	Liaison	Total		% ES	
Total 10 ES		126,60	210,89	337,49		37,5	

